



Monsieur Bruno MALTHET
Président
Association Nouvelle Catalaunie
16 rue Robert Binet
51000 Châlons en Champagne

Monsieur Le Président,

Dans le cadre de l'élection municipale prochaine, vous avez bien voulu connaître notre position sur plusieurs enjeux relevant de la protection du patrimoine architectural et muséal.

L'occasion nous est donnée de saluer à nouveau le travail sérieux et constant que mène votre association en faveur de la défense de notre patrimoine, ainsi que l'attention soutenue que vous portez à la préservation des témoins architecturaux du passé. Nous considérons, pour l'avenir, que votre expertise des héritages et de leurs histoires établit votre association comme une véritable source de réflexion, voire de conseil, dans les orientations et décisions que nous serons amenés à prendre pour assurer leur préservation.

Nous sommes conscients que la richesse du patrimoine architectural de notre ville, les enjeux liés à sa préservation historique et les exigences de sa mise en valeur, dans un contexte de croissance de la fréquentation touristique, imposent des responsabilités qui ont été gravement négligées depuis plusieurs années.

Ces enjeux ont été ignorées, tout comme l'entretien et la maintenance des bâtiments et installations utilisés pour nos services publics, tels que nos écoles ou nos équipements sportifs. La publication récente dans L'Union a mis en lumière le coût probable des nécessaires remises en état et des mises aux normes de ces biens communaux, estimé à près de cinq années d'investissement. Cette estimation, réalisée en 2023, révèle l'ampleur des négligences accumulées au fil du temps, alors même qu'elle n'intègre aucune dépense pour l'entretien de notre patrimoine historique et notamment les édifices ici évoqués.

Ce lourd héritage nous contraindra demain à faire des choix et à établir des priorités, sans négliger ni sous-estimer l'importance de notre patrimoine. C'est dans ce contexte, et en fonction des connaissances dont nous disposons ce jour, que nous apportons réponse à vos questions.

1 – Eglise Notre-Dame-en-Vaux :

La sévère dégradation de cet édifice majeur est visible par tous. L'exigence de restauration s'impose de toute évidence. Nous n'avons pas eu connaissance des conclusions du diagnostic engagé fin 2025 par la municipalité, ni des attentes techniques définies pour l'évaluation des travaux nécessaires.

Il convient de souligner qu'une telle restauration nécessitera un plan pluriannuel de travaux, ainsi qu'un étalement du financement. Sa réalisation, envisageable à cette étape, dépendra de l'engagement de l'État, sur plusieurs années, notamment par l'intermédiaire de la DRAC, voire de l'Union Européenne et de la Région, pour un financement substantiel des études et des travaux envisageables.



2

– Eglise Saint-Loup :

Nous n'avons aucune connaissance officielle des intentions de la municipalité pour la réparation de cet édifice, ni d'une estimation sérieuse des travaux à réaliser. Le document du BP 2025 n'évoque d'ailleurs aucun engagement budgétaire individualisé en AP/CP.

Nous ne doutons pas de la nécessité de rénover la flèche de cette église pour mettre fin aux désordres conceptuels de sa charge, église qui connaît le paradoxe d'être complètement fermée au public mais non désaffectée.

Nous prenons l'engagement de faire évaluer l'état actuel de sa stabilité, pour garantie de sécurité, avant d'envisager des travaux de rénovation plus conséquents dont la réalisation sera manifestement en concurrence avec d'autres priorités.

3 – Monument Léon Bourgeois :

Par son engagement, Léon Bourgeois incarne le long et difficile chemin vers la paix, au cœur de ces années sombres, entre les tranchées de la Marne et la création de la Société des Nations. La ville de Châlons-en-Champagne abrite sa sépulture, et son nom est attribué à son centre hospitalier. La mémoire de ce grand homme est régulièrement honorée, comme en témoigne la récente exposition organisée par les Archives départementales.

Dans un lieu à définir, la ville pourrait prendre en charge le redressement de son monument et remplacer le bronze disparu, comme elle l'a fait pour un autre illustre Châlonnais, Jean Talon.

4a – Le Musée des Beaux-Arts et de l'Archéologie :

Nous avons inscrit la rénovation du Musée des Beaux-Arts et de l'Archéologie à notre programme. Ce projet peut être favorablement conduit alors que des espaces adjacents vont être libérés par la réinstallation de services municipaux au quartier Chanzy. La mise au norme pour les mobilités comme pour la sécurité des œuvres est une première priorité.

Bien entendu, cela suppose au préalable que le Projet Scientifique et Culturel soit réactualisé tout autant que les ambitions muséales parfois oubliées. Telles les collections archéologiques qui méritent de refaire durablement surface.

Avec le label Musée de France, ce renouveau devrait bénéficier d'un efficace soutien de la DRAC, en expertise pour le PSC, en accompagnement technique et scientifique et en co-financement de l'investissement avec la Région.

4b – Les réserves du Musée :

La réhabilitation des lieux de réserves ou leur déplacement, nous semblent devoir être menés conjointement avec celle du Musée.

5 – Le Musée Garinet :

Bien que labellisé Musée de France, le Musée Garinet se distingue avant tout par le charme et l'histoire de sa demeure bourgeoise du XIX^e siècle, qui constituent son principal attrait patrimonial, au-delà de ses œuvres picturales et graphiques. Mais son accessibilité est réduite et peu adaptée aux normes d'accueil attendues aujourd'hui d'un tel lieu.

Sa réhabilitation ne nous paraît pas prioritaire.



6 – Place Foch :

Comme l'explique votre note de présentation, la réhabilitation de la partie sud de la place Foch relève de la quadrature du cercle : comment conserver un bâtiment du XVIIIème siècle, classé monument historique, donc non transformable en emprise comme en façade, alors que la faible profondeur du bâti, de 3 à 4 mètres, rend impossible techniquement et économiquement sa rénovation en appartements selon les normes actuelles d'habitabilité, tout autant qu'une occupation commerciale exploitable en rez-de-chaussée ?

Dès lors, soit la puissance publique, avec la SEMCHA propriétaire des immeubles, accepte de rénover les façades (et les toitures) par seul souci de préservation historique, telle celle d'un décor ancien, soit elle prend en compte les réalités économiques et d'habitabilité en transformant l'immeuble en volume et en emprise au sol, pour le rendre plus utile.

7 – Îlot de l'Hôtel de ville :

Nous sommes d'avis que les lions, véritables gardiens des lieux et témoins des jeux de générations successives, méritent une remise en état. Il en va de même pour les fenêtres et certaines boiseries intérieures de l'hôtel de ville.

Le délaissé des espaces par l'administration communale devrait être l'occasion d'une rénovation des lieux, tout autant que l'Hôtel Dubois de Crancé pour sa façade rue d'Orfeuill ou ses pignons dans la cour intérieure.

Nous n'avons pas mené de réflexion sur une nouvelle dévolution des surfaces libérées, sous réserve d'un projet d'extension du Musée.

8 – Musée du Cirque :

Vous connaissez notre opposition à ce projet bâtiminaire du musée du Cirque sur le quartier Chanzy, dont le coût de construction aurait mobilisé près de deux années d'investissement courant. Nous aimons les activités circassiennes, traditions de notre ville, mais notre opposition s'inscrit dans la volonté de ne pas concentrer nos capacités budgétaires sur une seule expression esthétique, au détriment de toutes les autres initiatives artistiques.

Nous renoncerons à la démolition de l'ancien immeuble militaire qui participe de la cohérence architecturale de la place d'Armes de l'ex-caserne Chanzy. Nous aménagerons ce bâtiment pour y installer la Maison des Associations et de la Citoyenneté, un tiers-lieu avec des espaces d'accueil pour des manifestations culturelles ou sportives.

9 – rue de la Marne :

Nous sommes conscients du manque d'entretien des immeubles de la rue de la Marne tout autant que de la voirie. C'est un axe majeur du centre-ville. Il doit être embelli. Nous voulons y favoriser la rénovation de l'habitat et redynamiser les commerces de proximité en lançant deux projets :

- un audit du bâti privé pour repérer les immeubles les plus endommagés ;
- un plan de restructuration des rez-de-chaussée commerciaux et des logements dans les étages supérieurs de la rue de Marne .

Une procédure d'OPAH pourrait être un support adapté.



10 – Ravalement des façades :

Pour garantir la mise en œuvre effective du plan de ravalement obligatoire des façades, il est indispensable que l'autorité municipale assure une communication régulière et claire sur les obligations incombant aux propriétaires. Encore faut-il que ces derniers soient pleinement informés de l'existence des aides financières proposées par la Ville pour accompagner ces travaux. Le constat récurrent, année après année, de crédits non consommés n'est pas acceptable. Il appartient au service de l'urbanisme de relancer et d'accompagner les propriétaires concernés, mais également d'assurer un suivi rigoureux des demandes de subvention, depuis leur dépôt jusqu'à l'exécution des travaux, tant pour les ravalements de façades que pour la restauration des devantures commerciales.

Rudy NAMUR

Pour la liste « Pour Châlons, agissons ensemble »

Pour me joindre : 06 82 42 89 98